



Compte-rendu du conseil municipal du
14 novembre 2018

Présents : Alain Faucon, Anne-Marie Delpech, Xavier Leglaive, Elisabeth Ménadeau, Philippe Ruscassie, Viviane Iragnes-Colin, Philippe Balat, Catherine Benazeraf, Christian Farguet, Christian Doby, Hélène Bureau, Maïté Souriat.

Absents excusés ayant donné procuration : Bernard Gay, Ingrid Puyo

Absent : Marcel Paul

Secrétaire de séance : Elisabeth Ménadeau

Ordre du jour :

1. Avis sur la création de la chambre funéraire
 2. Création d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé)
 3. Rapport sur le prix et la qualité du service assainissement année 2017.
 4. Adhésion et transfert de la compétence eau de Périgueux au SMDE 24
 5. Transfert des compétences eau et/ou assainissement collectif au SMDE24
 6. Reversement du budget M4 Salviac Photovoltaïque au budget communal 2018
 7. Fixation du taux de la taxe d'aménagement.
-
1. En réponse à la consultation du Préfet du Lot en vue de la délivrance des autorisations administratives, le conseil confirme son accord pour l'implantation d'un funérarium à côté du cimetière.
 2. Le maire explique qu'en raison des démarches PLU et Bourg-Centre, il y a urgence à créer une zone d'aménagement différé (ZAD) : délimitation d'une zone de 10,95 hectares, pour intervention de la commune sur cette zone. Le maire rappelle l'ensemble des projets en cours : contournement du collège, cheminement du collège à la zone de loisirs, salle de gymnastique, travaux sur le clocher et début de restauration de la chapelle de l'Olm, travaux en cours de l'éclairage du parking de la salle des fêtes jusqu'à l'entrée du camping, PLU, opération Bourg-Centre, achats terrains... beaucoup de travail pour suivre l'ensemble des dossiers. La prévision d'investissements pour l'année 2019 est d'environ 500.000€ HT. Il ne sera pas fait appel à la DETR pour ne pas ajouter de dossier supplémentaire. Le prêt relais consenti pour les travaux de réhabilitation de la piscine est remboursé en totalité, un

nouveau prêt relais sera sollicité pour les travaux 2019 (les prêts relais permettent de régler les factures des entreprises en attendant le versement des subventions).

3. Le conseil approuve le rapport sur le prix et la qualité du service assainissement, il confirme "la conformité de la collecte, des équipements, des ouvrages, de l'évacuation des boues). Le rapport est consultable en mairie.
4. Dans le cadre de l'adhésion de la commune au Syndicat des Eaux de la Dordogne (SMDE24) : le conseil émet un avis favorable à l'adhésion de la ville de Périgueux.
5. Le conseil donne également son accord pour l'adhésion au SMDE24 de 10 collectivités de Dordogne.
6. Le conseil donne son accord pour le reversement de la recette (frais et remboursement du prêt déduits) de 3568,02€ du budget photovoltaïque (halle des sports) vers le budget communal.
7. La taxe d'aménagement, qui a pour objet de financer des équipements publics induits par le développement de l'urbanisation, est relevée de 2 à 2,40%.

Le maire

Alain Faucon

